

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 4 juin 2024* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 1**

**01. OUVERTURE DE SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2024-06-150**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Avis de motion et présentation de règlement 252-2024 modifiant le règlement de zonage 160-2017 de façon à intégrer une nouvelle cartographie pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ;
04. Dépassement de coût pour le remplacement des conduites d'égout de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;
05. Autorisation de paiement à la firme Stantec Experts-conseils ltée - Étude de capacité résiduelle des étangs aérés et du poste de pompage rue Ally ;
06. Autorisation de paiement à la firme Stantec Experts-conseils ltée - Étude préliminaire pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame - TECQ ;  
Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

**03. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE RÈGLEMENT 252-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017 DE FAÇON À INTÉGRER UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE POUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN DANS LES DÉPÔTS MEUBLES (ZPEGTDM)**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Michel Bélisle, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 252-2024 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 160-2017 de façon à intégrer une nouvelle cartographie pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM).

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

#### **04. DÉPASSEMENT DE COÛT POUR LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT DE LA RUE DESCHENEUX ET UNE PARTIE DE LA RUE DANEAU**

CONSIDÉRANT la résolution no 2023-05-173 qui octroie le contrat pour le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout et pluvial pour la rue Descheneaux et les conduites d'aqueduc et d'égout pour une partie de la rue Daneau à *Excavation McBM* pour la somme de 868 775,16 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QU'IL est impossible de respecter le devis intégral soumis par la firme d'ingénierie lorsque le devis comprend des travaux à l'unité ainsi qu'au mètre linéaire, ce qui est le cas pour les travaux de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT QUE la somme des paiements des décomptes no 1 à 5 totalise 1 042 065,66 \$ taxes comprises comparé à la somme de 998 874,24 \$ taxes comprises octroyée par la résolution no 2023-05-173, occasionnant ainsi un surplus de 43 191,42 \$ à déboursier ;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de 43 191,42 \$ à déboursier s'explique de la façon suivante :

- *Écart de 18 786,65 \$ taxes comprises entre les quantités du bordereau de soumission et les quantités réelles utilisées ;*
- *Écart de 24 404,78 \$ taxes comprises dû aux ajouts et directives de changement lors des travaux ;*
- *Écart de 2 507,32 \$ taxes comprises dû au nettoyage des conduites après les travaux ;*
- *Écart de 2 401,70\$ taxes comprises dû au chemin de contournement demandé par des citoyens de la rue Daneau ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2024-06-151**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de conclure que le coût du projet effectué par *Excavation McBM* pour le remplacement des conduites de la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau s'élève à la somme finale de 1 042 065,66 \$ au lieu de la somme de 998 874,24 \$ prévue par l'octroi de contrat.

#### **05. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS AÉRÉS ET DU POSTE DE POMPAGE RUE ALLY**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-449 octroie, pour la somme de 12 641,50 \$ taxes comprises, le mandat de réalisation de l'étude de la capacité résiduelle de nos étangs aérés, des coûts d'augmentation, de la capacité à l'ultime des développements en zone blanche et de l'impact des augmentations de capacité sur le poste de pompage de la rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1896822 de 2 528,30 \$ taxes comprises, émise le 17 mai 2024 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale no 200 *Étude* ;

CONSIDÉRANT QU'À ce jour, le montant total facturé pour cette tâche est de 12 641,50 \$ taxes comprises et exécuté à 100% ;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-06-152**

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès  
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1896822 de 2 528,30 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels TEU Pville » 02 414 10 411*

**06. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR NOTRE-DAME - TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 1896816 de 4 455,28 \$ taxes comprises, émise le 17 mai 2024 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale no 200, soit la *Collecte des données* ainsi que la sous-tâche no 200.100, *Collecte des données et détermination des besoins (Item 4.2)* ;

CONSIDÉRANT QU'À ce jour, le montant total facturé pour la tâche no 200, dans le cadre de ce mandat, est de 10 692,67 \$ taxes comprises et exécuté à 60% ;

**2024-06-153**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy  
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 1896816 de 4 455,28 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2024-06-154**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19 h 43.

---

*André Descôteaux,*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA*  
Directrice générale et greffière-trésorière